

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi onze juin à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, José NUNES, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA, Céline ROCACHER qui a donné procuration à Gabriel VIGUIER.

Date de la convocation : 05/06/2009
Date d'affichage : 05/06/2009
Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance

1) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2009 A CAR BES QUI AVAIT POUR THEME LE CHOIX DU FOURNISSEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Les élus des communes de Frèjeville et de Carbes se sont réunis le 28 mai 2009 à Carbes en vue d'harmoniser le choix du prestataire de service pour l'approvisionnement de la cantine scolaire.

2) DELIBERATION SUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CANTINE SCOLAIRE.

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CANTINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les différentes réunions organisées ont permis de mieux appréhender les changements à venir quant au choix du fournisseur des repas de la cantine scolaire sur le RPI. Deux prestataires ont été rencontrés à savoir Occitanie Restauration située à Soual et la Cuisine centrale de Castres.

Une réunion à la mairie de Carbes le 28 mai de l'ensemble des élus de Frèjeville et de Carbes a positionné le RPI sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 10 voix pour, 4 voix contre et une abstention :

- de prendre comme prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire la cuisine Centrale de Castres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AU TARIF DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif pratiqué par la cuisine centrale de Castres pour les repas du primaire à savoir :

- repas primaires 3.71 €

Ce tarif est révisable chaque année au 1^{er} septembre.

A l'heure actuelle, Monsieur le Maire précise que le prix du repas fourni par Vielmur est à 3.20 € pour les enfants du primaire. Afin de ne pas pénaliser les familles, Monsieur le maire expose au conseil municipal de prendre cette différence de tarif à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 10 voix pour et 5 voix contre :

- **de compenser l'augmentation du repas et d'attribuer une participation communale à ce tarif à hauteur de 0.50 € par repas.**
- **D'appliquer cette décision pendant la durée du contrat avec la cuisine centrale de Castres.**
- **De spécifier que les augmentations à venir ne seront pas prises en compte par le conseil municipal et resteront à la charge des familles.**

3) ORGANISATION DU TRANSPORT DES REPAS SCOLAIRES ET DES PERSONNES AGEES.

Monsieur le Maire de Frèjeville en tant que responsable du RPI, rappelle que la commune avait en charge le transport cantine et qu'à ce jour notre commune peut continuer à assurer ce service.

4) ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE.

L'organisation du fonctionnement de la cantine sera étudiée ultérieurement.

5) AMENAGEMENT DES LOCAUX ET ACHAT DE MATERIEL.

Des travaux sont à envisager pour être en conformité avec la législation en cours à savoir :

- robinet de l'évier : prévoir un poussoir
- changer le meuble de l'évier
- mettre des portes coulissantes au meuble qui renferme les jouets
- achat d'un four de remise en température
- achat d'un frigo

Le conseil municipal décide de l'aménagement de la cantine et procèdera à l'achat d'un frigo et d'un four de remise à température.

QUESTIONS DIVERSES.

- Achat d'une débroussailleuse STIHL FS400 pour un montant de 705.64 € TTC soit 590 € HT. Une décision modificative sera prise pour le paiement en investissement achat matériel compte 2158-129 à créditer. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Réparation de la pompe d'arrosage du local du terrain de foot.
- Le compte-rendu du RPI met en exergue quelques requêtes dont il faut se préoccuper à savoir que la garderie payante doit s'orienter vers un tarif préférentiel pour les familles. Ce sujet sera abordé lors du conseil de la rentrée scolaire 2009. De plus, il faut mettre un support pour la télé.
- Projet école numérique : monsieur CAUSSE précise que le cahier des charges est lourd, précis et qu'il convient d'annuler la demande de candidature car le coût est trop élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.